

<http://www.lanouvellerepublique.fr/Toute-zone/Actualite/Faits-divers-justice/n/Contenus/Articles/2017/08/04/Prelevements-et-autopsie-apres-la-mort-de-chiens-3184600>

**la Nouvelle
République.fr**

Actualité

Faits divers, justice

Indre

Prélèvements et autopsie après la mort de chiens

04/08/2017 05:46

[réagir\(0\)](#)  



[suivante](#) [précédente](#)

Les maires de la vallée, comme ici à Chabris, ont pris des arrêtés interdisant formellement la baignade dans les eaux du Cher. - Photo NR

Chabris - Selles-sur-Cher. Trois chiens en contact avec les eaux du Cher sont morts à quelques semaines d'intervalle. Une enquête a été ouverte.



[Cyanobactéries : attention danger](#)

Sybille est encore sur le coup de ce qui lui est arrivé, samedi, le long des rives du Cher.

J'étais à Selles-sur-Cher avec mes deux enfants. Notre chienne " Kinaiï ", une jeune malinoise, s'est baignée dans la rivière. Lorsqu'elle est sortie, elle boitait, puis quelques minutes plus tard, elle ne pouvait plus tenir debout et commençait à baver.

Sybille qui demeure à Chabris, prenait immédiatement sa voiture « *et nous nous sommes rendus chez le vétérinaire* ». Celui-ci ne pouvait malheureusement rien faire et la jeune chienne mourait quelques minutes plus tard.

Des conditions climatiques favorables aux bactéries

Un cas dramatique pour les maîtres de ce chien qui en serait resté là, si deux autres exemples n'étaient venus conforter certaines inquiétudes. « *Un chien est mort à Vierzon dans les mêmes circonstances*, indique Mireille Duvoux, maire de Chabris, *et un autre sur notre commune. Et dans ces trois cas précis, ces animaux avaient été en contact avec les eaux de la rivière.* »

Pour Laurent Marie, vétérinaire ayant soigné le chien de Sybille, « *il y a de très fortes suspicions pour que nous soyons en présence de cyanobactéries ayant pu se développer en raison des conditions climatiques. Ces bactéries fabriquent des toxines qui peuvent se révéler comme étant très dangereuses* ».

Dangereuses pour les chiens, donc, mais aussi les poissons, les oiseaux « *et bien évidemment les hommes* ».

Du côté de l'Agence régionale de la santé, ces éléments sont pris très au sérieux et des prélèvements d'eau ont été ordonnés à Vierzon, Chabris et Selles-sur-Cher, ainsi qu'une autopsie du chien qui a trouvé la mort, samedi dernier. En attendant les résultats de ces analyses, des mesures très strictes ont été prises autour de cette rivière pourtant si paisible en cette saison.

repères

Ne pas pratiquer d'activités nautiques

Au fil des heures de la journée d'hier, les arrêtés municipaux et préfectoraux allaient tous dans le même sens :

Samedi 29 juillet, un chien est mort quelque temps après s'être baigné dans la rivière Cher, sur la commune de Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher). Des analyses ont donc été ordonnées, indique la préfecture de l'Indre, et par mesures de précaution, il est conseillé, comme dans le département du Loir-et-Cher, de ne pas se baigner ou pratiquer d'activité nautique dans le Cher

Mais aussi « *ne pas jouer avec des bâtons ou galets ayant été immergés, ne pas les porter à la bouche, ne pas utiliser l'eau du Cher pour laver ou faire boire les animaux, ne pas consommer les poissons ou autres espèces aquatiques présentes dans le Cher* ».

Des recommandations qui rappellent celles formulées pour les communes jouxtant le lac de Chambon-Éguzon, où, là aussi, la baignade est toujours interdite, à l'exception de la plage de Baraize.

[A lire également : La plage de Montrichard, privée de baignade](#)